



ARRÊTÉ N°2018-02

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU PROFIT DE M. DOMINIQUE
DARBON**

Le directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux,

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou une communauté d'universités et établissements et notamment son article 20,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté MENS1616753A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 15 juin 2016, portant nomination de Monsieur Yves Déloye en qualité de directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux,

Vu l'arrêté n°2017-05 portant délégation de signature au profit de Madame Céline Thiriot, directrice du Laboratoire Les Afriques dans le Monde (LAM), Unité Mixte de Recherche n° 5115 applicable jusqu'au 31 décembre 2017, date de sa démission,

Vu l'arrêté portant nomination de Monsieur Dominique Darbon à la direction du Laboratoire Les Afriques dans le Monde (LAM), Unité Mixte de Recherche n° 5115 à compter du 1^{er} janvier 2018,

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique Darbon, directeur de l'UMR 5115-Les Afriques dans le monde, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'établissement, et dans la limite de ses attributions et compétences, les actes listés ci-après :

1. En matière administrative :

- tous les actes concernant l'UMR 5115-Les Afriques dans le monde non créateurs de droit et dépourvus d'incidences financières, notamment les attestations diverses de présences aux colloques, de séjours invités ;
- les états liquidatifs de frais de missions ;
- certains documents relatifs aux ressources humaines, notamment les autorisations de cumul, de temps partiel, d'inscriptions aux écoles doctorales.

2. En matière budgétaire et financière :

Réaliser les actes listés ci-après dans le système d'information et concernant l'UMR 5115-Les Afriques dans le monde :

- En matière de dépenses
 - procéder à l'émission des engagements juridiques ;
 - procéder à la validation des engagements juridiques ;
 - procéder aux certifications de service fait ;
- En matière de recettes
 - saisir les prestations et des factures clients

Signer de manière physique les factures clients émises pour le compte de l'établissement et concernant l'UMR 5115-Les Afriques dans le monde.

- 3. En matière de marchés publics et contrats de prestations**, signer toutes les décisions relatives à la passation, à l'exécution et au règlement des contrats de prestations de services ou marchés publics concernant l'UMR 5115-Les Afriques dans le monde et dont les montants sont inférieurs à 25 000€ HT dans la limite des crédits ouverts au budget annuel.

Les décisions de passation et d'exécution des marchés désignent notamment, dans le cadre de la présente délégation, les actes suivants :

- ordre de service ;
- devis ;
- bon de commande ;
- procès-verbal d'admission des fournitures ou des services.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée à l'article 1 du présent arrêté, délégation de signature est donnée à Madame Karine Bassoulet, administratrice de l'UMR 5115-Les Afriques dans le monde, à l'effet de réaliser au nom du directeur, les actes listés à l'article 1 du présent arrêté dans le système d'information et concernant l'UMR 5115-Les Afriques dans le monde.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée à l'article 2 du présent arrêté, délégation de signature est donnée à Madame Sonia Le Camus Fitoussi, gestionnaire financière et budgétaire de l'UMR 5115-Les Afriques dans le monde, à l'effet de réaliser au nom du directeur, les actes listés à l'article 1-2. du présent arrêté (matière budgétaire et financière), dans le système d'information et concernant l'UMR 5115-Les Afriques dans le monde.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée à l'article 2 du présent arrêté, délégation de signature est donnée à Madame Maryse Ducournau, gestionnaire des contrats de recherche de l'UMR 5115-Les Afriques dans le monde, à l'effet de réaliser au nom du directeur, les actes listés à l'article 1-2. du présent arrêté (matière budgétaire et financière), dans le système d'information et concernant l'UMR 5115-Les Afriques dans le monde.

Article 5 :

Cette délégation de signature est donnée sous la surveillance et la responsabilité du directeur de l'Institut d'Études Politiques.

Le délégataire rend compte de manière exhaustive et à toute requête de l'autorité délégante de l'utilisation qui est faite de la présente délégation.

Article 6 :

Le présent arrêté est soumis à publicité et fait l'objet d'une publication conformément aux règles en vigueur. Il est affiché de manière permanente au sein du Bureau B218, 11 Allée Ausone, 33 607 Pessac et est accessible sur le site internet de l'établissement.

Article 7 :

Nonobstant la date d'édition du présent arrêté, et après transmission et validation par le Recteur d'Académie de Bordeaux, les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2018. Elles seront reconduites automatiquement à chaque année universitaire sauf remise en cause par le signataire et prendront fin en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté de délégation de signature antérieur au bénéfice du même délégataire.

Article 8 :

Le secrétaire général et l'agent comptable de l'Institut d'Études Politiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait pour valoir ce que de droit

À Pessac, le 28 juin 2018

Monsieur Yves Déloye

Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux

Ampliations transmises à :

- Monsieur le directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux
- Monsieur le secrétaire général
- Madame l'agent comptable
- Monsieur Dominique Darbon

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "DD", written over a faint grid background.

SIGNATURE

Monsieur Dominique Darbon